



ENGAGEMENT FINANCIER SUR LA PENSION ANNUELLE

Je soussigné(e) M, Mme
responsable légal/financier de l'élève
en classe de

Déclare m'engager à régler la pension annuelle due pour l'année scolaire 2022/2023 selon l'une des modalités proposées ci-dessous.

Dans le cadre d'une attribution de bourse, j'autorise l'établissement à conserver celle-ci pour le paiement de la pension. L'éventuel excédent de bourse me sera remboursé après déduction des sommes dues.

- Paiement par Prélèvement Automatique (au 10 du mois, de novembre à juillet) :
 - Document à fournir :
 - le Formulaire « Mandat de Prélèvement SEPA » dûment complété et signé
- Paiement par chèque, en une seule fois, à réception de la facture trimestrielle.
A l'ordre de : Agent Comptable de l'EPLEFPA de SEINE-MARITIME ;
- Paiement en numéraire, à réception de la facture trimestrielle (*Maximum 300€*).

Date :

Signature :

Dans tous les cas, merci de fournir un RIB

**Agrafer le RIB
(mettre nom, prénom classe au dos)**